

RENCONTRE DE SENSIBILISATION SUR LA NOUVELLE REGLEMENTATION DE CHANGES DE LA CEMAC

GICAM, Jeudi 4 avril 2019 à partir de 16h

Mot de bienvenue de M. Célestin TAWAMBA,
Président du GICAM

Monsieur le Vice-Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC),

Monsieur le Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédits du Cameroun (APECCAM),

Monsieur le Représentant du Ministre des Finances,

Distingués Invités,

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs

3

Au nom des membres du Conseil d'Administration du GICAM, je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'échanges consacrée à la nouvelle réglementation des changes de la CEMAC, entrée en vigueur le 1^{er} mars dernier.

Il s'agit d'une rencontre exceptionnelle en raison de la présence du Vice-Gouverneur de la BEAC parmi les opérateurs économiques. Le caractère singulier de cette rencontre tient aussi au fait que la BEAC n'a pas

vocation, dans son quotidien, à être l'interlocuteur direct des entreprises.

4

La participation du Vice-Gouverneur témoigne donc de l'importance de ce rendez-vous, et de l'intérêt tout particulier qu'il lui porte. Merci à vous infiniment, Mr Le Vice-Gouverneur, d'avoir accepté de faire le déplacement de Douala.

La rencontre de ce jour tombe à point nommé. Vivement souhaitée par les Chefs d'entreprise, elle est inédite tant dans son principe que dans son objet.

C'est le lieu de vous remercier tous, pour votre présence.

5

Mesdames et Messieurs,

Au moment où nous nous apprêtons à découvrir la nouvelle réglementation des changes et à en comprendre les enjeux, permettez-moi de porter à votre attention les problèmes auxquels sont confrontés les entreprises en matière de transferts en direction de l'étranger.

De fait, le sujet n'est pas une pure vue de l'esprit. Il constitue une réalité économique vérifiable par des faits.

Il ressort en effet des consultations menées pour les besoins de notre Tableau de bord du 2^e trimestre 2018, 71% des chefs d'entreprises membres du GICAM déclarent que l'accès aux devises est aujourd'hui l'un des thèmes majeurs de leurs préoccupations. Et à l'évidence aucune amélioration n'est perceptible depuis lors.

Ceci se traduit notamment ainsi qu'il suit :

7

1° Le délai d'exécution des transferts est beaucoup plus long ; de 2-3 jours, il est passé à 2 semaines minimum, voire plus de 4 mois pour certaines opérations.

2° Des coûts supplémentaires sont enregistrés, ils portent sur les taux des commissions de transfert, les taux d'achat des devises et divers frais bancaires.

3° Les procédures sont devenues plus complexes, et les entreprises sont dans l'obligation de produire une documentation volumineuse, ce qui constitue un paradoxe à l'heure de la dématérialisation.

Ceci, au demeurant, laisse supposer des manœuvres dilatoires dans le but de gagner du temps et de rallonger les délais de paiement.

Par conséquent, on enregistre un nombre important de transferts non exécutés auprès des banques, totalisant même plusieurs dizaines milliards de Fcfa.

Mesdames et Messieurs,

Tous ces éléments ajoutent à un contexte économique déjà difficile pour les entreprises. Il s'en suit des effets désastreux pour elles : (i) le ralentissement voire des menaces sur la continuité de leurs activités, (ii) la hausse des coûts, (iii) la perte de crédibilité vis-à-vis des fournisseurs étrangers, (iv) le risque grandissant

d'un marché parallèle des devises, (v) des craintes de dégradation du risque-pays.

Dans cette tourmente, les chefs d'entreprise assistent depuis quelques temps à une sorte de partie de ping-pong entre les établissements bancaires et la BEAC, dans laquelle les responsabilités sont rejetées de part et d'autre. Le Gouverneur de la BEAC ayant récemment déclaré que les informations faisant état de la rareté des devises du fait d'une politique de rationnement qui serait entretenue par la BEAC étaient

infondées et inexactes, nous nous sommes interrogés sur la bonne ou la mauvaise foi des banques commerciales.

Les difficultés que nous rencontrons seraient-elles le fait de la nouvelle réglementation de change ? Si tel est le cas, est-ce que trop de réglementation ne tue pas la réglementation ?

Au final, les Chefs d'entreprise espèrent vivement être fixés ce soir. Bien plus, et forts de la présence parmi

nous du Gouverneur de la BEAC, il importe pour nous d'avoir des éclaircissements sur la nouvelle réglementation de change.

En tout état de cause, nous souhaitons une réglementation qui facilite le retour rapide à opérations de transferts dont les délais et les coûts sont compatibles avec les exigences de compétitivité et de fonctionnement normal des entreprises.

Je vous remercie de votre aimable attention.



13

Célestin TAWAMBA
Président du GICAM